

Travaux publics et Services gouvernementaux

# RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St./ 11 rue, Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau, Québec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

# REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

# Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

# Issuing Office - Bureau de distribution

Scientific, Medical and Photographic Division / Division de l'équipement scientifique, des produits photographiques et pharmaceutiques
L'Esplanade Laurier
140 O'Connor Street,
East Tower, 7th Floor
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

Title - Sujet			
Shielded Chambers including in	nstall		
Solicitation No N° de l'invitation		Date	
U4030-208961/A		2019-10-16	
Client Reference No N° de re	éférence du client	•	
U4030-208961			
GETS Reference No N° de ré PW-\$\$PV-956-77873	eférence de SEAG		
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N° \	/ME
pv956.U4030-208961			
Solicitation Closes - L'invitation prend fin Time Zone			Time Zone Fuseau horaire
at - à 02:00 PM			Eastern Standard Time
on - le 2019-11-26			EST
F.O.B F.A.B.		1	
Plant-Usine:   Destination	: 🗸 Other-Autre:	<u> </u>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Buyer Id - Id de l'acheteur			
Courteau, Robert pv956			
Telephone No N° de téléphone		FAX No N° de FAX	
(343) 550-1614 ( )		( ) -	
Destination - of Goods, Service	•		
Destination - des biens, servic			
INNOV, SCI AND ECON DEV	1 CAN		
BLDG 94 3701 CARLING AVE			
CERTIFICATION & ENGINEERING BUREAU			
OTTAWA			
Ontario			
K2H8S2			
Canada			

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposee	
See Herein		
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/d	le l'entrepreneur	
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur		
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)  Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Signature	Date	



# File No. - N° du dossier PV956. U4030-208961

**TABLE DES MATIÈRES** 

PARTIE	1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1	BESOIN	2
1.2	COMPTE RENDU	2
1.3	ACCORDS COMMERCIAUX	2
1.4	Service Connexion postel	2
PARTIE	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	2
2.2	Présentation des soumissions	
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	4
2.4	LOIS APPLICABLES	5
PARTIE	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
3.2	PAIEMENT ÉLECTRONIQUE DE FACTURES — SOUMISSION	6
3.3	FLUCTUATION DU TAUX DE CHANGE	6
PARTIE	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	6
4.1	Procédures d'évaluation	6
4.2	CLAUSE DU GUIDE DES CCUA	7
PARTIE	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	7
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
PARTIE	6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	8
6.1	Exigences relatives à la sécurité	8
6.2	BESOIN	8
6.3	Clauses et conditions uniformisées	
6.4	Durée du contrat	9
6.5	RESPONSABLES	_
6.6	PAIEMENT	
6.7	INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	
6.8	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
6.9	LOIS APPLICABLES	
6.10	Ordre de priorité des documents	
6.11	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	
6.12	INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION	
	E A	
	IN	_
CRITÈR	RES D'ÉVALUATION TECHNIQUES	18
	ЕВ	
	EAUX DE PRIX	
	DINTE 1	_
CERTI	IFICATIONS ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	20

File No. - N° du dossier PV956. U4030-208961

ld de l'acheteur - Buyer ID  $PV956 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### 1.1 Besoin

The requirement is detailed under Annex A.

## 1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

#### 1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

## 1.4 Service Connexion postel

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

#### PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

# 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2017-04-27) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Les instructions uniformisées 2003 sont modifiées comme suit :

- l'article 08, Transmission par télécopieur ou par le service Connexion postel, est modifié comme suit : le sous-article 2. est entièrement supprimé et remplacé par ce qui suit :
- 2. Connexion postel

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier PV956. U4030-208961

ld de l'acheteur - Buyer ID  $PV956 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

 Sauf indication contraire dans la demande de soumissions, les soumissions peuvent être transmises à l'aide du <u>service Connexion postel</u> offert par la Société canadienne des postes.

i. TPSGC, région de la capitale nationale : La seule adresse de courriel acceptable avec Connexion postel pour transmettre une réponse à une demande de soumissions établie par l'administration centrale de TPSGC est :

tpsqc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsqc-pwgsc.gc.ca,

ou le cas échéant, l'adresse courriel indiquée dans la demande de soumissions.

- ii. Bureaux régionaux de TPSGC : La seule adresse de courriel acceptable avec Connexion postel pour transmettre une réponse à une demande de soumissions établie par les bureaux régionaux de TPSGC est indiquée dans la demande de soumissions.
- b. Pour transmettre une soumission à l'aide du service Connexion postel, le soumissionnaire doit utiliser l'une des deux options suivantes :
  - i. envoyer directement sa soumission uniquement à l'Unité de réception des soumissions de TPSGC précisée à l'aide de sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel en vigueur entre son entreprise et la Société canadienne des postes; ou
  - ii. envoyer dès que possible et, dans tous les cas, au moins six jours ouvrables avant la date de clôture de la demande de soumissions (afin de garantir une réponse), un courriel qui contient le numéro de la demande de soumissions à l'Unité de réception des soumissions de TPSGC précisée pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postel. Les demandes d'ouverture de conversation Connexion postel reçues après cette date pourraient rester sans réponse.
- c. Si le soumissionnaire envoie un courriel demandant le service Connexion postel à l'Unité de réception des soumissions précisée dans la demande de soumissions, un agent de l'Unité de réception des soumissions entamera alors la conversation Connexion postel. La conversation du service Connexion postel créera une notification par courriel de la Société canadienne des postes invitant le soumissionnaire à accéder au message dans la conversation et à prendre les mesures nécessaires pour répondre. Le soumissionnaire pourra transmettre sa soumission en réponse à la notification à n'importe quel moment avant la date et l'heure de clôture de la demande de soumissions.
- d. Si le soumissionnaire utilise sa licence d'entreprise en vigueur pour envoyer sa soumission, il doit maintenir la conversation Connexion postel ouverte jusqu'à au moins 30 jours ouvrables après la date et l'heure de clôture de la demande de soumissions.
- e. Le numéro de la demande de soumissions devrait être indiqué dans le champ réservé à la description dans toutes les transmissions électroniques.
- f. Il est important de savoir qu'il faut avoir une adresse postale canadienne pour utiliser le service Connexion postel. Si le soumissionnaire n'en a pas, il peut utiliser l'adresse de l'Unité de réception des soumissions indiquée dans la demande de soumissions pour s'inscrire au service Connexion postel.
- g. Dans le cas des transmissions par le service Connexion postel, le Canada ne pourra pas être tenu responsable de tout retard ou panne touchant la transmission ou la réception des soumissions. Entre autres, le Canada n'assumera aucune responsabilité pour ce qui suit :
  - i. réception d'une soumission brouillée, corrompue ou incomplète;
  - ii. disponibilité ou état du service Connexion postel;
  - iii. incompatibilité entre le matériel utilisé pour l'envoi et celui utilisé pour la réception;

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier ld de l'acheteur - Buyer ID  $PV956 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

PV956. U4030-208961

- iv. retard dans la transmission ou la réception de la soumission;
- v. défaut de la part du soumissionnaire de bien indiquer la soumission;
- vi. illisibilité de la soumission;
- vii. sécurité des données contenues dans la soumission;
- viii. incapacité de créer une conversation électronique par le service Connexion postel.
- h. L'Unité de réception des soumissions enverra un accusé de réception des documents de la soumission au moyen de la conversation Connexion postel, peu importe si la conversation a été initiée par le fournisseur à l'aide de sa propre licence ou par l'Unité de réception des soumissions. Cet accusé de réception ne confirmera que la réception des documents de soumission et ne confirmera pas si les pièces jointes peuvent être ouvertes ou si le contenu est lisible.
- i. Les soumissionnaires doivent veiller à utiliser la bonne adresse courriel pour l'Unité de réception des soumissions lorsqu'ils amorcent une conversation dans Connexion postel ou communiquent avec l'Unité de réception des soumissions et ne doivent pas se fier à l'exactitude d'un copié-collé de l'adresse courriel dans le système Connexion postel.
- Une soumission transmise par le service Connexion postel constitue la soumission officielle du soumissionnaire et doit être conforme à l'article 05.

#### 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiqués à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent acheminer leur soumission à l'endroit suivant :

#### Module de réception des soumissions - TPSGC

Place du Portage, Phase III, Tour B 11 Rue Laurier Gatineau, Quebec Courriers: J8X 4A6

Poste Ordinaire: K1A 0S5

Téléphone: (819) 420-7201 N. Fax.: (819) 997-9776

## 2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

File No. - N° du dossier PV956. U4030-208961

ld de l'acheteur - Buyer ID  $PV956 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# 2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

# PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

# 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

Section I: Soumission technique (2 exemplaires papier)

Section II: Soumission financière (1 exemplaires papier)

Section III: Attestations (1 exemplaires papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

 Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la <u>Politique d'achats écologiques</u> (https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

 utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;

File No. - N° du dossier PV956. U4030-208961 ld de l'acheteur - Buyer ID  $PV956 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

## Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

## Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

#### Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

# 3.2 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter la pièce jointe 1, formulaire 2 - Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si la pièce jointe 1, formulaire 2 - Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

# 3.3 Fluctuation du taux de change

Clause du Guide des CCUA C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

## PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

#### 4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

# 4.1.1 Évaluation technique

#### 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les critères d'évaluation techniques obligatoires sont décrits en détail à l'annexe A.

PV956. U4030-208961

File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID PV956

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

#### Évaluation financière 4.1.2

L'évaluation financière sera effectuée par le calcul du prix complet en conformité avec les prix fournis dans l'Annexe B - Tableaux d'établissement des prix.

# Évaluation des prix de soumission

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, rendu droits acquittés DDP Destination, Incoterms® 2010, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens et les taxes applicables sont en sus.

Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.

#### 4.2 Clause du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA A0031T (2010-08-16) - Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

# PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

#### 5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

#### 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, s'il y a lieu, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web Intégrité - Formulaire de déclaration (http://www.tpsgcpwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

File No. - N° du dossier PV956. U4030-208961

ld de l'acheteur - Buyer ID  $PV956 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

## 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la Politique d'inadmissibilité et de suspension (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

# 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

# PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

#### 6.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### 6.2 Besoin

#### 6.2.1 Biens initiales

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous «Besoin» à l'annexe A.

#### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

File No. - N° du dossier PV956. U4030-208961

ld de l'acheteur - Buyer ID  $PV956 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# 6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

## 6.3.2 Conditions générales supplémentaires

4001 (2015-04-01) Achat, location et maintenance de matériel

s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

#### 6.4 Durée du contrat

#### 6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date d'attribution du contrat et exactement d'un an à compter de cette date, inclusivement.

#### 6.4.2 Date de livraison

Tous les produits livrables doivent être reçus et installés au plus tard le 31 mars 2020. La formation optionnelle, si exercée par le Canada, doit également être dispensée avant cette date.

#### 6.4.3 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée au point de livraison suivant :

Innovation, Sciences et Développement économique Canada 3701, avenue Carling (Édifice 94) Ottawa, Ontario K2H 8S2

# 6.5 Responsables

# 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Robert Courteau Spécialiste d'approvisionnement Services publics et approvisionnement Canada Room 7-153, 140 O'Connor Street, Ottawa, Ontario, K1A 0R5 Phone: (343) 550-1614

Email: robert.courteau@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier PV956. U4030-208961 ld de l'acheteur - Buyer ID  $PV956 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# .5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

(À nommer lors de l'attribution du contrat)

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

# 6.5.3 Contact avec les comptes fournisseurs

(À nommer lors de l'attribution du contrat)

#### 6.5.4 Représentant de l'entrepreneur

6.5.4.1 Renseignements généraux

Nom:	
Numéro Tél	ext:
Courriel:	
6.5.4.2 Suivi de livraison	
Nom:	

Numéro Tél. \_\_\_\_\_ ext:\_\_\_\_

# 6.6 Paiement

# 6.6.1 Base de paiement

Courriel:

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu de la commande subséquente approuvée, l'entrepreneur sera payé un prix unitaire ferme conformément à la Base de paiement, dans l'annexe B, pour un coût de \_\_\_\_\_\_\$ (à l'attribution du contrat). Les droits de douane sont exclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  $PV956 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

PV956. U4030-208961

# 6.6.2 Clauses du Guide des CCUA

Clause du *Guide des CCUA* <u>A0222T</u> (2014-06-26), Évaluation du prix - soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger

Clause du *Guide des ČCUA* <u>A9068C</u> (2010-01-11) Règlements concernant les emplacements du gouvernement

Clause du *Guide des CCUA* C2000C (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger Clause du *Guide des CCUA* H1000C (2008-05-12), Paiement unique

# 6.6.3 Paiement électronique de factures – contrat (Voir: Pièce jointe 1, Formulaire 2)

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Dépôt direct (national et international);
- b. Échange de données informatisées (EDI) ;
- c. Virement télégraphique (international seulement)

#### 6.7 Instructions relatives à la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
  - (a) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.
  - (b) Un (1) exemplaire doit être envoyé au dépôt.
  - (c) Les factures et confirmations de commande peuvent être envoyées par courrier électronique à:

(À nommer lors de l'attribution du contrat)

(d) Pour faciliter le processus de paiement, il est important que l'entrepreneur indique le numéro du contrat sur toutes les factures, factures d'expédition et bordereaux d'expédition. Si vous ne le faites pas, cela retardera le paiement et la date utilisée pour calculer les intérêts sur les comptes en souffrance.

# 6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

# 6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID  $PV956 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier PV956. U4030-208961

# 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

# 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires :
  - a. 4001 (2015-04-01) Achat, location et maintenance de matériel;
- c) les conditions générales <u>2010A</u> (2016-04-04), Conditions générales biens (complexité moyenne);
- d) Annexe A, Besoin;
- e) Annexe B, Base de paiement;
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du

## 6.11 Clauses du Guide des CCUA

Clause du *Guide des CCUA* G1005C (2016-01-28), Assurances Clause du *Guide des CCUA* B1501C (2018-06-21), Appareillage électrique Clause du *Guide des CCUA* D2000C (2007-11-30), Marquage Clause du *Guide des CCUA* D2001C (2007-11-30), Étiquetage

## 6.12 Instructions d'expédition

- 1. Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :
  - rendu droits acquittés (DDP) Ottawa, Canada selon les Incoterms 2010 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.
- 2. L'entrepreneur est responsable de tous les frais de livraison et d'administration, de tous les coûts et risques liés au transport, ainsi que du dédouanement et des droits de douane.

File No. - N° du dossier PV956. U4030-208961

ld de l'acheteur - Buyer ID  $PV956 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

#### **ANNEXE A**

#### **BESOIN**

# Résumé des exigences et des spécifications touchant les biens et les services pour des :

# Chambres blindées (qté x3)

# Préambule aux exigences générales

Le Bureau d'homologation et de services techniques (BHST) d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada désire obtenir trois (3) chambres blindées pour effectuer des activités de contrôle de la conformité réglementaire et d'élaboration de normes, ainsi que des études de mesure.

# Exigences relatives au matériel

Une chambre blindée clé en main est une pièce autonome « prête à l'emploi » qui assure un isolement par rapport aux sources externes de bruit RF (radiofréquences) et réduit au minimum les réflexions internes des signaux RF de manière à réduire le brouillage par trajets multiples. Les chambres blindées doivent être revêtues à l'intérieur de matériaux absorbant les RF et être dotées de filtres de ligne c.a. afin de réduire la quantité de bruit pouvant se propager sur la ligne d'alimentation c.a.

Les exigences de la spécification décrivent les exigences techniques relatives aux chambres blindées et à leur installation.

# Chambre 1 - Exigences obligatoires

#### Spécifications relatives à la chambre et aux composants connexes

#### **Protection RF**

Exigence relative aux spécifications

 Les dimensions internes minimales de la chambre doivent soit être égal ou supérieures à 3,75 m de longueur, 3 m de hauteur et 3 m de largeur.

# Porte blindée contre les RF

Exigence relative aux spécifications

- La taille minimale de la porte doit être de 4 pi x 7 pi.
- La porte doit être une porte bâtarde manuelle.

# Évents à guide d'onde

Exigence relative aux spécifications

• Au moins deux évents à guide d'ondes de 18 po x 18 po ou plus.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier PV956. U4030-208961

ld de l'acheteur - Buyer ID  $PV956 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# Filtres de ligne d'alimentation

Exigence relative aux spécifications :

- Au moins deux filtres pour ligne d'alimentation 30 A double.
- Les filtres de ligne d'alimentation doivent satisfaire aux exigences des normes CSA applicables ou l'équivalent en matière de sécurité électrique.
- Les filtres de ligne d'alimentation doivent être munis d'une borne de masse en laiton filetée.

# Éclairage

Exigence relative aux spécifications

 Il doit y avoir une trousse d'éclairage à DEL comprenant une source d'alimentation, un filtre et au moins deux voyants à DEL.

# Système de caméra

Exigence relative aux spécifications

- Un système de caméra comprenant un filtre, un commutateur réseau et un câble vidéo doit être installé.
- La caméra doit être fixée au mur.

## Panneau de connecteurs et pénétrations

Exigence relative aux spécifications

- Il doit y avoir un panneau de connecteurs vide mesurant au moins 12 po x 12 po.
- Il doit y avoir un moyen de raccorder un système de gicleurs.
- Il doit y avoir une percée de conduite à usage général pour câbles d'un diamètre minimal de 1 po.

# Sol

Exigence relative aux spécifications

- Le sol du bâtiment doit être recouvert d'une sous-couche diélectrique et d'un pare-vapeur.
- Le sol de la chambre doit être recouvert de carreaux de vinyle.

File No. - N° du dossier PV956. U4030-208961

ld de l'acheteur - Buyer ID  $PV956 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

#### Matériaux absorbeurs

# Murs et plafond

Exigence relative aux spécifications

Les murs et le plafond de la chambre doivent être revêtus de panneaux de ferrite et d'un matériau absorbant les RF ayant les caractéristiques suivantes :

- La hauteur maximale du matériau absorbeur doit être inférieure à 21 cm;
- La réflectivité du ferrite et de l'absorbeur combinés doit être inférieure à -10 dB sur une plage de fréquences de 30 MHz à 40 GHz.

# Chambres 2 et 3 - Exigences obligatoires

## Spécifications relatives à la chambre et aux composants connexes

## **Protection RF**

Exigence relative aux spécifications

• Les dimensions internes minimales de la chambre doivent être de 3,75 m de longueur, 3 m de hauteur et 3 m de largeur.

#### Porte blindée contre les RF

Exigence relative aux spécifications

- La taille minimale de la porte doit être de 4 pi x 7 pi.
- La porte doit être une porte bâtarde manuelle.

# Évents à guide d'onde

Exigence relative aux spécifications

Au moins deux évents à guide d'ondes de 18 po x 18 po ou plus.

# Filtres de ligne d'alimentation

Exigence relative aux spécifications

• Au moins deux filtres pour ligne d'alimentation 30 A double.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier PV956. U4030-208961

ld de l'acheteur - Buyer ID  $PV956 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

- Les filtres de ligne d'alimentation doivent satisfaire aux exigences des normes CSA applicables ou l'équivalent en matière de sécurité électrique.
- Les filtres de ligne d'alimentation doivent être munis d'une borne de masse en laiton filetée.

# Éclairage

Exigence relative aux spécifications

 Il doit y avoir une trousse d'éclairage à DEL comprenant une source d'alimentation, un filtre et au moins deux voyants à DEL.

# Système de caméra

Exigence relative aux spécifications

- Un système de caméra comprenant un filtre, un commutateur réseau et un câble vidéo doit être installé.
- La caméra doit être fixée au mur.

# Panneau de connecteurs et pénétrations

Exigence relative aux spécifications

- Il doit y avoir un panneau de connecteurs vide mesurant au moins 12 po x 12 po.
- Il doit y avoir un moyen de raccorder un système de gicleurs.
- Il doit y avoir une percée de conduite à usage général pour câbles d'un diamètre minimal de 1 po.

#### Sol

Exigence relative aux spécifications

- Le sol du bâtiment doit être recouvert d'une sous-couche diélectrique et d'un pare-vapeur.
- Le sol de la chambre doit être recouvert de carreaux de vinyle.

# Matériaux absorbeurs

## Murs et plafond

Exigence relative aux spécifications

- Les murs et le plafond de la chambre doivent être revêtus d'un matériau absorbant les RF ayant les caractéristiques suivantes :
  - La réflectivité doit être inférieure à -35 dB sur une plage de fréquences de 1 GHz à 40 GHz;
  - o La hauteur maximale du matériau absorbeur doit être inférieure à 32 cm.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier PV956. U4030-208961

ld de l'acheteur - Buyer ID  $PV956 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# Exigences générales

# **Transport**

• La livraison des composants de la chambre au BHST doit être incluse. Le BHST est situé au 3701, av. Carling, édifice 94, Ottawa, Ontario, K2H 8S2.

## Installation

 La conception et l'installation de la chambre (enceinte et absorbeurs) doivent être incluses et doivent être complétés par le 31 Mars 2020. L'installation doit se faire au BHST, au 3701, av. Carling, édifice 94, Ottawa (Ontario).

# Essais de performance

Exigence relative aux spécifications

• La performance du blindage de la chambre installée doit être vérifiée par rapport aux exigences de la norme MIL-STD-285 à 1 GHz.

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID  $PV956 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier PV956. U4030-208961

# Annexe A - Partie 2.1

# Critères d'évaluation techniques

Les exigences suivantes correspondent aux critères d'évaluation technique qui seront examinés lors de l'évaluation des soumissions. Le soumissionnaire doit dans sa soumission technique démontrer qu'il satisfait chacun des critères en présentant de la documentation de produit, des images d'écrans ou toute autre preuve semblable.

Élément	Titre	Description	Preuve de conformité	CONFORME - OUI ou NON?	
Chambre	1 - Spécifications relativ	ves à la chambre et aux composants connexes	T		
1.1.1	Protection RF	•Les dimensions internes minimales de la chambre doivent être supérieures à 3,75 m de longueur, 3 m de hauteur et 3 m de largeur.	Confirmé par devis		
Chambre	nbre 1 – Matériaux absorbeurs				
1.2.1	Murs et plafond	Les murs et le plafond de la chambre doivent être revêtus de panneaux de ferrite et d'un matériau absorbant les RF ayant les caractéristiques suivantes:  - La hauteur maximale de l'absorbeur doit être inférieure à 21 cm;  - La réflectivité du ferrite et de l'absorbeur combinés doit être inférieure à -10 dB sur une plage de fréquences de 30 MHz à 40 GHz.	Confirmé par devis et fiche technique pour matériaux absorbeurs		
Chambres	2 et 3 - Spécifications r	elatives à la chambre et aux composants conr	nexes		
2.1.1	Protection RF	•Les dimensions internes minimales de la chambre doivent être de 3,75 m de longueur, 3 m de hauteur et 3 m de largeur.	Confirmé par devis		
Chambres	2 et 3 - Matériaux abso	orbeurs			
2.2.1	Les murs et plafonds intérieurs doivent être royêtus d'un matériau absorbant les PE		Confirmé par devis et fiche technique pour matériaux absorbeurs		
Exigences générales					
3.4	Qualité et Service	• l'offrant devra être un fabricant et installateur de chambres blindées ou un distributeur officiel pour un tel fabricant et installateur, qui aura fabriqué et installé un minimum de 10 chambres blindées au cours des 3 dernières années.	Confirmation via déclaration du fabricant		

ld de l'acheteur - Buyer ID  $PV956 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier PV956. U4030-208961

## **ANNEXE B**

# **TABLEAUX DE PRIX**

Le soumissionnaire doit fournir tous les prix demandés dans les tableaux suivants conformément à l'article 6.6.1 - Base de paiement.

Numéro	Description	Prix (CAD)	Quantité	Prix Évalué
1	Chambre 1, conformément à l'annexe A	\$	1	\$
2	Chambre 2, conformément à l'annexe A	\$	1	\$
3	Chambre 3, conformément à l'annexe A	\$	1	\$
4	Installation	\$	1	\$
5	Fret	\$	1	\$
Prix Com	plet (CAD)	1	1	\$

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier PV956. U4030-208961 ld de l'acheteur - Buyer ID  $PV956 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# **PIÈCE JOINTE 1**

## **CERTIFICATIONS ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Les entrepreneurs doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires requis pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les entrepreneurs remettent au Canada peuvent être vérifiées à tout moment par ce dernier. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation de l'entrepreneur est fausse, sciemment ou non, pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'entrepreneur. Le non-respect de toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante peut constituer un manquement au contrat.

L'entrepreneur doit soumettre les attestations suivantes dûment remplies dans le cadre du contrat.

# 1. Dispositions relatives à l'intégrité

#### 1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension (*http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), l'entrepreneur doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu.

# 1.2 Liste complète des noms des membres du conseil d'administration

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension (voir la section 17 à* http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) et les Conditions générales (CCUA 2010A, section 29), l'entrepreneur doit fournir une liste des noms de son conseil d'administration (voir le formulaire 1), qui seront utilisés pour vérifier la conformité aux dispositions relatives à l'intégrité.

# 2. Conformité du produit

L'entrepreneur atteste que tous les produits proposés sont conf durée du contrat, à toutes les spécifications de l'annexe A.	ormes, et le seront tout au long de la
Signature du représentant autorisé de l'entrepreneur	Date
3. Attestation des prix L'entrepreneur atteste que le prix proposé n'est pas supérieur a client, y compris à son meilleur client, pour une qualité et une q ou les deux.	
Signature du représentant autorisé de l'entrepreneur	 Date

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID  $PV956 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier PV956. U4030-208961

# 4. Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi

Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).</u>

Formulaire 1	
LISTE COMPLÈTE DES DIREC	CTEURS
Nom	Poste
Formulaire 2	
INSTRUMENTS DE PAIEMEN	T ÉLECTRONIQUE
Le soumissionnaire accepte d'ê suivants :	tre payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique
( ) Échange de dor	ntional et international) ; nnées informatisées (EDI) ; aphique (international seulement) ;